

Par SDÉ et poste

Le 25 mars 2019

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et des critères d'analyse des soumissions en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
Votre dossier : R-4061-2018 / Notre référence : R055978

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) désire faire suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la Régie) du 19 mars 2019, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Dans un premier temps, en ce qui concerne la demande de traitement confidentiel du fichier Excel déposé comme pièce B-0022, le Distributeur précise qu'il n'a pas de motifs qui lui sont propres permettant de formuler une telle demande. Cependant, il se doit de respecter ses obligations contractuelles qui l'obligent à traiter de façon confidentielle les informations identifiées comme telles par le fournisseur.

C'est dans ce contexte qu'il a communiqué avec les différents exploitants de parc éolien afin de leur exposer la situation et s'enquérir de leur intention.

Ainsi, le Distributeur soutient respectueusement que la demande de traitement confidentiel est justifiée par les affirmations solennelles des représentants autorisés des personnes susceptibles de subir un préjudice en raison de la divulgation publique de ces données, comme prévu au paragraphe 12 de la décision D-2018-183. Ces affirmations ont été fournies sous les cotes B-0012, B-0013, B-0014, B-0015, B-0016, B-0017, B-0018 et B-0025.

Pour faciliter le traitement des données, le Distributeur a donc également inclus au même fichier Excel les données pour les quatre parcs éoliens en service pour lesquels l'exploitant n'avait pas fait parvenir d'affirmation solennelle au soutien de la demande. Si toutefois la Régie le souhaite, les données des parcs pour lesquels le Distributeur ne dispose pas de déclaration solennelle pourraient être fournies séparément.

Par ailleurs, le Distributeur présente en annexe un tableau faisant état des informations nécessaires afin d'établir l'adéquation entre les acronymes des parcs éoliens (pièce B-0020, page 4) et le nom des propriétaires ayant déposé des affirmations solennelles. L'ensemble de ces parcs sont regroupés sous l'acronyme « HQD », utilisé dans le fichier Excel déposé comme pièce B-0021. En d'autres termes, pour plus de clarté, il n'existe pas d'autres parcs sous contrat avec le Distributeur que ceux apparaissant au tableau en annexe.

Le Distributeur porte à l'attention de la Régie les éléments suivants :

- 38 parcs éoliens sont sous contrat avec Hydro-Québec Distribution en réseau intégré ;
- Les parcs éoliens Des Moulins (DMO) et Des Moulins 2 (DM2) sont ici considérés comme un seul parc en vertu d'un seul contrat d'approvisionnement en électricité, et ce, même s'ils sont situés géographiquement sur deux sites différents et que leur production mensuelle respective est présentée séparément à la pièce B-0022 ;
- 36 parcs éoliens sont présentement en service. Les parcs éoliens Belle-Rivière (anciennement Val-Éo, « VEO ») et Des Cultures (anciennement Saint-Cyprien, « SCY ») ne sont toujours pas en service commercial. Il n'y a donc pas d'historique de production pour ces deux parcs, d'où la mention « non applicable – n/a » dans la colonne « Affirmation solennelle déposée » et l'absence d'onglet à la pièce B-0022 ;
- À ce jour, les propriétaires de 3 parcs n'ont toujours pas déposé d'affirmation solennelle ou indiqué leur intention à cet effet. À la suite d'une relance verbale réalisée auprès des représentants autorisés de chacun de ces derniers parcs subséquentement à la réception de la lettre de la Régie du 19 mars 2019, l'exploitant du parc Saint-Philémon (« SPH ») a soumis une affirmation solennelle, qui est déposée à la Régie avec la présente.

Finalement, à la demande de la Régie, le Distributeur dépose une version révisée de la pièce B-0022 incluant la puissance installée moyenne mensuelle de chacun des parcs éoliens. Il dépose également une version révisée de la pièce B-0021 contenant la production totale mensuelle et la puissance installée moyenne mensuelle de l'ensemble des parcs « HQD ».

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/ab

p.j

ANNEXE

CORRESPONDANCE ENTRE LES ACRONYMES ET LES AFFIRMATIONS SOLENNELLES

	Acronyme	Parc éolien	Puissance installée (MW)	Date de mise en service (date prévue)	Affirmation solennelle déposée	Fournisseur (cote Régie)	
A/O 2005-03	SRB	Saint-Robert-Bellarmin	80	11 octobre 2012	oui	EDF EN Canada (B-0013)	
	MDS	Massif du Sud	150	18 janvier 2013	oui		
	LAL	Lac-Alfred	150 150	19 janvier 2013 31 août 2013	oui		
	RDM	Rivière-du-Moulin	150 200	27 novembre 2014 14 novembre 2015	oui		
	MRO	Mont-Rothery	74	1 décembre 2015	oui		
A/O 2009-02	LMI	La Mitis	24,6	17 octobre 2014	oui		
	DGR	Le Granit	24,6	14 novembre 2014	oui		
A/O 2013-01	NIC	Nicolas-Riou	224,25	6 janvier 2018	oui		
A/O 2003-02	BDS	Baie-des-Sables	109,5	22 novembre 2006	oui		Innergex (B-0015)
	AAV	Anse-à-Valleau	100,5	10 novembre 2007	oui		
	CAR	Carleton	109,5	22 novembre 2008	oui		
	MSE	Montagne Sèche	58,5	25 novembre 2011	oui		
	GMO	Gros-Morne	100,5 111,0	29 novembre 2011 6 novembre 2012	oui		
A/O 2009-02	VDE	Viger-Denonville	24,6	19 novembre 2013	oui		
Mesgi'g Ugnu's'n	MUG	Mesgi'g Ugnu's'n (Rivière-Nouvelle)	149,25	30 décembre 2016	oui		
A/O 2005-03	SB2	Seigneurie de Beupré 2	131,2	28 novembre 2013	oui	Boralex (B-0012)	
	SB3	Seigneurie de Beupré 3	140,6	10 décembre 2013	oui		
	SB4	Seigneurie de Beupré 4	67,9	1 décembre 2014	oui		
	TE2	Témiscouata 2	51,7	11 novembre 2015	oui		
A/O 2009-02	TEM	Témiscouata 1	23,5	1 décembre 2014	oui		
	CDB	Côte-de-Beupré	23,5	19 novembre 2015	oui		
	FRA	Frampton	24	15 décembre 2015	oui		
A/O 2005-03	LPL	Le Plateau 1	138,6	28 mars 2012	oui		
	DMO DM2	Des Moulins 1 Des Moulins 2	135,7 21,15	7 décembre 2013 11 décembre 2014	oui		
A/O 2009-02	LP2	Le Plateau 2	21,15	12 décembre 2014	oui		
A/O 2013-01	RON	Roncevaux	74,8	31 décembre 2016	oui		

	Acronyme	Parc éolien	Puissance installée (MW)	Date de mise en service (date prévue)	Affirmation solennelle déposée	Fournisseur (cote Régie)
A/O 2003-02	SUL	Jardin d'Éole (Saint-Ulric-Saint-Léandre)	127,5 5,8	20 novembre 2009 8 octobre 2015	oui	Northland Power (B-0017)
	MLO	Mont-Louis	100,5	17 septembre 2011	oui	
A/O 2005-03	SRE	Montérégie (Saint-Rémi)	101,2	12 décembre 2012	oui	Kruger (B-0016)
A/O 2009-02	SCY	Des Cultures (anciennement Saint-Cyprien)	23,5 (anc. 18,8)	(1 ^{er} janvier 2021)	n/a	
A/O 2005-03	NRI	New Richmond	67,8	13 mars 2013	non	TransAlta
	DLE	L'Érable	100	16 novembre 2013	oui	Enerfin (B-0014)
	VDK	Vents du Kempt	101,05	3 décembre 2014	oui	Électric (B-0018)
A/O 2009-02	PDS	Pierre-De Saurel	24,6	28 décembre 2016	non	MRC de Pierre-de-Saurel
	SDA	Saint-Damase	23,5	2 décembre 2014	oui	Corporation Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase (B-0025)
	SPH	Saint-Philémon	24	16 janvier 2015	oui	Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. (à venir)
	VEO	Belle-Rivière (anciennement Val-Éo)	24	(1 ^{er} décembre 2019)	n/a	Val-Éo /Algonquin
A/O 2013-01	MSM	Mont Sainte-Marguerite	147,2	3 mars 2017	non	Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.